

Recommandations - GT1. Développement des ressources naturelles

Nous recommandons :

1. Incorporer l'approche de genre dans les processus de formation des lois. De donner davantage de visibilité aux femmes dans les domaines de la politique et de la législation environnementale.
2. Développer des plans d'aménagement du territoire avec de normes-cadre qui réglementent l'exploitation minière conformément aux pratiques et aux standards de conservation de l'environnement.
3. Formuler des politiques sur l'agriculture biologique, et de promouvoir des techniques agro-écologiques et l'utilisation de semences primaires résistantes aux changements climatiques et d'alerter l'utilisation de produits agrochimiques.
4. Recommander la révision du système fiscal de chaque pays afin d'établir que les redevances provenant de l'exploitation minière et des ressources naturelles soient suffisantes et soient destinées à la récupération des terres et des ressources naturelles.
5. Renforcer les actions et la contribution de ressources financières pour l'organisation du *Traité de coopération amazonienne* afin que celui-ci contribue au développement durable, à l'inclusion sociale et à la conservation de la faune à travers la mise en œuvre de politiques communes pour la préservation et l'exploitation économique durable de l'écosystème.

Recommandations - GT2. La sécurité alimentaire

Face aux preuves accablantes et irréfutables qui montrent la tendance inquiétante observée actuellement dans les pays de l'hémisphère, avec l'augmentation de troubles graves tels que la malnutrition, la dénutrition, l'obésité, le diabète et autres maladies chroniques. Ces anomalies sont associées à des habitudes alimentaires inadéquates et nuisibles, et sont dans le processus de devenir de véritables problèmes de santé publique dans nos pays. C'est pourquoi nous demandons aux femmes et aux hommes parlementaires et aux parlements membres de ParlAmericas de réaffirmer notre engagement envers la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'engager ou de poursuivre avec le sérieux requis les discussions nécessaires au sein de nos organes législatifs pour renforcer et adopter des instruments juridiques actuels et nouveaux nous permettant de s'attaquer aux causes de ces maux en utilisant leurs attributions de contrôle sur les politiques de l'exécutif. Nos suggestions doivent être considérées comme l'expression d'une préoccupation et les conclusions de ce forum devraient être appliquées à tous les processus d'intégration qui aujourd'hui renforcent notre position au niveau de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous recommandons :

1. Promouvoir une campagne massive et continue de prise de conscience favorisant une alimentation et des modes de vie sains en concordance avec les besoins alimentaires des gens, et informant le type d'alimentation qui n'est pas recommandé.
2. Promouvoir, protéger et respecter le droit des femmes et des nourrissons à l'allaitement maternel, selon les recommandations établies par l'Organisation mondiale de la Santé.
3. Établir des règlements pour empêcher la vente de produits et d'aliments malsains dans les écoles publiques et garantir la disponibilité et l'accès à l'eau potable pour assurer le droit à l'alimentation.
4. Créer des mécanismes pour mettre en oeuvre des programmes d'agriculture familiale, scolaire et communautaire pour promouvoir la production d'aliments sûrs et sains avec le soutien de centres de recherche scientifiques engagés dans le développement de connaissances qui peuvent être appliquées à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
5. Promouvoir la participation et la mise en œuvre du Codex Alimentarius, qui garantit l'innocuité des denrées alimentaires, qui réglemente les ingrédients et le commerce des aliments appartenant à la catégorie de malbouffe et qui favorise l'étiquetage correct et compréhensible des aliments afin d'éviter l'importation et le commerce de produits de mauvaise qualité.
6. Promouvoir au sein de vos parlements respectifs la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme thème hautement prioritaire pour les États, en insistant sur la nécessité d'accorder davantage de fonds pour garantir la mise en œuvre des programmes et des politiques de lutte contre la faim et l'insécurité alimentaire.

Recommandations - Groupe des femmes parlementaires. Les droits des femmes et la sécurité alimentaire

Nous recommandons :

1. Réaffirmer notre engagement politique dans la lutte contre la faim et le droit à l'alimentation en favorisant de cadres normatifs qui fait la promotion des droits humains avec une attention particulière pour le rôle des femmes dans la lutte contre la faim et en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Promouvoir une approche inclusive, transversale et multisectorielle, dans les domaines tels que, la santé, l'éducation, le travail, l'environnement, le changement climatique et la sécurité sociale, pour en nommer que quelques-uns.
2. Promouvoir l'élaboration d'agendas législatifs et de contrôle sur les questions de droit à l'alimentation, de sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'élaboration de cadres normatifs sur l'alimentation scolaire, l'agriculture familiale paysanne, l'accès à la terre, le changement climatique, les médias et la publicité, l'enregistrement universel des

naissances et les budgets sensibles au genre pour garantir les droits sexuels et reproductifs des femmes dans leurs dimensions politiques, sociales et culturelles.

3. Encourager les gouvernements à investir dans la cueillette d'information et dans l'élaboration d'indicateurs pour permettre aux décideurs de politiques publiques de garantir les droits des femmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4. Promouvoir les partenariats stratégiques entre le *Groupe des femmes parlementaires de ParlAmericas* et le *Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes* afin de promouvoir, dans l'agenda législatif des Amériques, l'inclusion des humains, avec une attention particulière pour les droits des femmes et le droit à l'alimentation.

5. Encourager les accords nationaux entre les trois pouvoirs du Gouvernement en faveur de l'égalité de genre dans le but de promouvoir des systèmes judiciaires qui garantissent une administration de la justice sans discrimination contre les femmes, le plein exercice de leurs droits, la protection des droits des femmes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.